

Flash n° 6

Date de publication
27 Juillet 2021

Cultures légumières,



allium et pomme de terre

Flash Modélisation Mildiou de la pomme de terre secteur Auvergne

Ce flash a pour vocation de compléter les parutions BSV toutes les 2 semaines, pour proposer une modélisation actualisée.

Il mobilise le Modèle Mileos® qui se base sur le cycle épidémique de *Phytophthora infestans*.

Actuellement :

Risque faible :

En plaine : le modèle Mileos® avec les données de la station météorologique de Clermont-Aulnat (Limagne) indique un niveau de risque faible ce mardi 27 juillet à 9 h (HL) .

Prévision d'évolution du risque pour les jours suivants :

Risque faible puis moyen :

Les conditions météorologiques restent favorables à l'évolution du champignon, avec des températures modérées et qui vont le rester (entre 20 et 28 °C).

Le modèle indique un niveau de risque faible en ce matin du 27/7 à Aulnat, mais il indique toutefois que le seuil de nuisibilité a été dépassé, ce samedi 24 juillet, pour toutes les variétés, quelque soit leur niveau de résistance au mildiou, suite aux pluies orageuses.

De nouveau, un risque d'orages est annoncé pour cette fin de semaine, avant un retour du soleil, mais avec une possible dégradation pluvieuse dès le milieu de la semaine prochaine.

Il faut donc rester très vigilant.

Rappel des conditions de développement du mildiou :

Les conditions climatiques idéales pour le développement du mildiou sont d'abord une succession de périodes humides avec des températures assez chaudes pour la formation des spores. En condition d'humidité suffisante, pour des températures comprises entre 16 et 20 °C, la durée d'incubation suite à une contamination peut être de 5 jours.

Une durée d'humectation de 4 heures et plus, dans une gamme de températures assez larges (inférieures à 30 °C) permet la germination des spores pour une nouvelle contamination du feuillage.



Situation épidémiologique modélisée : Modèle Mileos® (Arvalis-Institut du Végétal)

Station météo	Niveau de risque au 27 juillet à 9 h	Seuil de nuisibilité atteint le 27 juillet à 9 h (VS, VI, VR)	Jours où le seuil de nuisibilité a été atteint depuis le 19 juillet	Pluies en mm du 20 juillet au 26 juillet inclus
Clermont-Fd Aulnat	Faible	Non	24 juillet (VS, VI et VR)	25,2 mm

* : VS : variété sensible – VI : variété intermédiaire – VR : variété résistante

Attention, l'information donnée par Mileos® n'est valable que pour la date et l'heure indiquées. De plus, la validité stricte est limitée à un rayon de 10 km autour de la station.

Pour le conseil alternatif ou le bio-contrôle, se reporter au BSV Cultures légumières, allium et pomme de terre Edition Auvergne-Rhône-Alpes qui paraît, en alternance avec ce flash, toutes les 2 semaines.

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée.
<https://ecophytopic.fr/search/ecophytopic?keys=pomme+de+terre&items>

Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : Cécile BOIS (CRAAURA) cecile.bois@aura.chambagri.fr 04 73 28 78 34

Animateur filière/Rédacteurs :

Grégoire Fauvain – CA01 – gregoire.fauvain@ain.chambagri.fr

Benoît AYMOZ – CASMB – benoit.aymoz@smb.chambagri.fr

Laury CHATAIN – CA42 – laury.chatain@loire.chambagri.fr

Françoise LERE – CA63 – f.lere@puy-de-dome.chambagri.fr

À partir d'observations réalisées par : les Chambres d'Agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, FREDON Auvergne Rhône Alpes, et le lycée Horticole de Romans.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tout autre lecteur doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité.

